

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015**

Le vingt-cinq septembre deux mille quinze, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quinze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 18 septembre 2015.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, NEDELLEC Morgane, LABORDE Catherine, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, EVENNO Carole, LE BADEZET Yoann, LE GOFF Armand, GUILLEMOT Marianne et ÉZANIC Jean-Louis ;

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réalisation d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) présentant le fonctionnement et l'organisation détaillée des Temps d'Accueil Périscolaire permettant ainsi de bénéficier d'un « fonds de soutien au développement des activités périscolaires ».

Le PEDT est déposé et conclu pour un an à compter de septembre 2015 et des modifications peuvent être apportées sous réserve d'acceptation par l'ensemble des signataires de la convention PEDT qui sont avec la commune, la Caisse d'Allocations Familiales Morbihan, la Préfecture du Morbihan et les services départementaux de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de valider le PEDT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2°/ ECLAIRAGE PUBLIC A QUELVEN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois candélabres sont défectueux rue Joseph Le Cam à Quelven. La saison hivernale approchant à grands pas, l'entreprise Citéos a été consultée afin de remplacer ces trois candélabres par des lanternes provisoires dans l'attente d'un projet global d'aménagement à Quelven.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de Citéos d'un montant de 1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3°/ ECLAIRAGE CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-QUELVEN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à des disjonctions électriques après les travaux d'anti-mousse au niveau du transept et suite à la réfection des joints, des travaux électriques sont nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur de la chapelle.

L'entreprise SPE a été consultée pour les éclairages intérieurs et extérieurs de la Chapelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter les devis proposés par l'entreprise SPE d'un montant de 748,85 € HT soit 898,62 € TTC et d'un montant de 749,00 € HT soit 898,80 € TTC,
- **DÉCIDE** d'accepter le devis proposé par Locarmor d'un montant de 190,90 € HT soit 229,08 € TTC, pour une location de nacelle indispensable pour l'exécution des travaux d'éclairage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ RESTAURATION DES ANGES DE QUELVEN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de devis effectuée par Monsieur CORLAY, architecte des bâtiments de France pour la restauration des anges pyrophores de Quelven, deux devis de l'atelier Coréum ont été reçus.

L'un des devis concerne l'actuel ange pyrophore pour un montant de 2 968.50 € HT soit 3 562.20 € TTC et l'autre devis, l'ancien ange pyrophore pour un montant de 2 632,00 € HT soit 3 158.40 € TTC.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'association des amis de Quelven ne souhaite pas participer financièrement à la restauration de ces deux anges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ REMPLACEMENT DE 3 VELUX – APPARTEMENT 2, RUE DU COUVENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois velux sont à remplacer à l'appartement communal vacant, au-dessus de la mairie au 2, rue du Couvent.

Les entreprises de Monsieur Duclos Daniel et de Monsieur Grevèse Eric ont été consultées.

Les devis respectifs s'élèvent à 1 624,00 € HT soit 1 786,40 € TTC pour l'entreprise DUCLOS et 1 850,00 € HT soit 2 035,00 € TTC pour l'entreprise GREVESE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter le devis proposé par l'entreprise DUCLOS pour un montant de 1 624,00 € HT soit 1 786,40 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°/ MUTUALISATION DE SERVICES

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Madame la Présidente de Pontivy Communauté a transmis aux maires en date du 10 juillet 2015, le rapport et le projet de schéma de mutualisation afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

L'élaboration et la mise en œuvre du schéma de mutualisation traduit pour Pontivy Communauté et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs :

- L'optimisation de l'organisation des services publics locaux par la recherche de l'efficience par le développement de la fonction ressource, le partage des informations et de l'expertise sur le territoire ;
- Le développement de la coopération entre l'intercommunalité et les communes ;
- La réflexion à l'évolution des politiques publiques.

Ce rapport et ce projet de schéma constituent une feuille de route pour la mise en œuvre de près de 20 actions de mutualisation au cours du mandat.

Non figé dans le temps et souple dans sa mise en œuvre, il a pour vocation chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, de faire l'objet d'une communication sur son état d'avancement par la Présidente de Pontivy Communauté à son organe délibérant.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires lors du conseil communautaire de fin d'année 2015.

Après en avoir pris connaissance et fait l'objet d'un débat, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis au schéma de mutualisation de Pontivy Communauté.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception du rapport relatif au projet de mutualisation de services de Pontivy Communauté et des communes membres incluant le schéma de mutualisation à mettre en œuvre pour la période 2015-2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

- **APPROUVE** le rapport relatif aux mutualisations de services de Pontivy Communauté et des communes membres,

- **EXPOSE** la suivante :
 - être vigilant sur les conséquences en matière d'emploi dans les communes, particulièrement en milieu rural,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7°/ VALIDATION DU SCENARIO POUR LA RUCHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception du scénario de La Ruche par le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage VERIFICA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'organiser une rencontre le jeudi 1^{er} octobre 2015 à 18 h 30 à la mairie avec le cabinet VERIFICA afin de détailler les propositions de scénarii,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8°/ DEMANDE DE SUBVENTION – RENOVATION LA RUCHE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention auprès du Pays de Pontivy pour cette opération et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays de Pontivy,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'aménagement de la médiathèque,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental arrête chaque année la liste des communes du département bénéficiaires du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Cette somme est à répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants pour financer des opérations améliorant les transports en commun ou la circulation routière.

Le département du Morbihan accorde pour l'année 2016 une priorité aux projets d'aménagement concernant les arrêts de cars (et de bus) incluant notamment leur mise en accessibilité. Les autres projets liés aux aménagements de sécurité seront pris en priorité 2.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recenser les projets d'aménagement et de soumettre ces demandes au prochain conseil municipal.

10°/ VOIRIE COMMUNALE 2016 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de restaurer des routes communales de la commune. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Départemental au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale et une participation de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 80 636,52 € TTC (67 197,10 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention auprès de Pontivy Communauté pour cette opération et du Conseil Départemental.

Les routes proposées au programme 2016 sont : Pont Neuf, Lann Ninis, Keravent, Trévano, Kerroc'h et Saint-Georges.

Un lot optionnel afin d'enrober une partie du parking Kervazo complètera la consultation au titre de 2016 pour un montant estimé à 24 360 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11°/ DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME ENTRETIEN DES CHAPELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux nécessaires à la chapelle de Locmeltro et à la chapelle de Quelven dans le cadre du programme d'entretien 2016 des chapelles.

La restauration de l'autel de la chapelle de Locmeltro avait fait l'objet d'une délibération en date du 12 juin 2014 validant le devis de l'atelier Coréum d'un montant de 8 753, 00 € HT soit 10 503,60 € TTC.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette opération.

De plus, des travaux complémentaires de maçonnerie ont été effectués à la chapelle Notre-Dame-de-Quelven et à ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour cette opération d'un montant de 5 691,36 € HT soit 6 829,63 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

12°/ DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mars 2015 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 4 et telle que figurant ci-après :

Dépenses de Fonctionnement :

6218 : Autre personnel extérieur - 15 000 €

Dépenses de Fonctionnement :

64 131 : Rémunération principale + 15 000 €

INFORMATIONS

1°/ BILAN TAP ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Madame Stéphanie L'HOSTIS présente le bilan des Temps Accueil Périscolaire pour l'année scolaire 2014-2015 en détaillant les différentes activités.

Le coût annuel des TAP par enfant s'élève donc à 268 € pour l'année scolaire 2014-2015.

2°/ BILAN VACANCES D'ETE ASSOCIATION GUERN MALGUENAC

Madame L'HOSTIS Stéphanie expose le bilan du centre de loisirs pour les vacances d'été 2015. Elle fait apparaître une nette baisse de la fréquentation du centre de loisirs sur les 6 semaines des vacances d'été 2015. Les enfants inscrits au centre de loisirs sont majoritairement âgés de 4-5 ans et de 7-9 ans. Il en ressort un déficit pour le bilan du centre de loisirs durant ces vacances d'été de 7 470,49 € avec 20 866,99€ de dépenses et 13 396,50 € de recettes.

3°/ POINT SUR LA RENTREE ET LES TAP

Monsieur le Maire fait savoir que 91 enfants sont inscrits à l'école des Korrigans en ce début d'année scolaire.

Cette hausse d'effectif a permis l'ouverture d'une 4^{ème} classe et d'un quart de décharge de direction pour l'école ainsi que la création d'un demi-poste d'ATSEM attribué à Mme Carole GUYONVARC'H.

La fréquentation pour les activités périscolaires est de 49 élèves, plus les 16 enfants de petites et moyennes sections qui restent à la sieste.

4°/ POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications dans l'organisation des ressources humaines qui sont intervenues pour cette rentrée :

- Madame Sarah QUEMENER, agent territorial n'a pas souhaité reconduire pour un an son contrat emploi d'avenir à compter du 1er septembre 2015 et a cessé ses fonctions sur la commune le 31 août 2015,
- Madame Ingrid LE BELLER a été recrutée sur le poste d'agent territorial en contrat aidé à compter du 1^{er} septembre 2015 et cela pour un an, sur des fonctions polyvalentes de ménage, de service périscolaire et de missions administratives,
- Monsieur Maxime RETY a pris ses fonctions au poste d'agent technique territorial en contrat emploi d'avenir avec des missions axées sur les espaces verts et la conduite d'engins (en particulier le tracteur) depuis le 14 septembre 2015.

5°/ GUERN ACTUS DE NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de Novembre est en préparation. Les articles sont à déposer en mairie pour **le 15 octobre 2015 dernier délai.**

6°/ MAGAZINE ANNUEL DE GUERN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le magazine annuel est en préparation.

La commission communication se réunira le 14 octobre prochain afin de finaliser le retro-planning pour que le magazine soit disponible à la distribution lors du conseil municipal du 10 décembre 2015. Les contacts établis à ce jour et qui ont répondu à la consultation sont :

- Charlotte MEVEL/ Agence LOGO, devis d'un montant de 650 € pour la conception du magazine annuel de 24 pages,
- Imprimerie GRAPHIMPRESS, devis d'un montant de 1 035,00 € HT soit 1 242,00 € TTC pour l'impression du magazine en **780** exemplaires,
- Imprimerie SARL COPYPLAN, devis d'un montant de 925,00 € HT soit 1 110,00 € TTC pour l'impression du magazine en **750** exemplaires,
- Imprimerie Pontivienne, devis d'un montant de 1 189,00 € HT soit 1 426,80 € TTC pour l'impression du magazine en **750** exemplaires.

Monsieur le Maire annonce que les articles du Guern Magazine commencent à arriver et sont à rendre pour le **31 octobre 2015 dernier délai.**

La livraison des magazines est demandée pour le 7 décembre 2015 pour être remis aux élus lors du conseil municipal du 10 décembre 2015.

Distribution avant Noël en même temps que les colis aux personnes n'ayant pas participé au repas du CCAS.

7°/ REPAS DU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les invitations pour le repas du CCAS qui aura lieu le dimanche 18 octobre 2015 à 12 h 00 à la salle polyvalente, sont à distribuer **avant le 29 septembre 2015.** Le repas sera élaboré par les Anges de Quelven et une participation financière de 25,00 € est demandée aux accompagnants.

8°/ ENQUETE PUBLIQUE STANG ER GUIP à huis clos

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport du commissaire-enquêteur concernant l'enquête publique STANG ER GUIP. Il propose donc à l'Assemblée de prendre une décision définitive au prochain conseil municipal.

Prochain conseil le jeudi 15 octobre 2015 à 20 h 00.